

CRISE DU RECYCLAGE DES PLASTIQUES

FEDERREC SALUE LES ANNONCES EUROPÉENNES ET APPELLE, DE TOUTE URGENCE, À LEUR APPLICATION ET RENFORCEMENT

Face à la crise sans précédent traversée par l'industrie européenne du recyclage des plastiques, la Commission européenne prend acte et annonce une série de mesures structurelles pour soutenir l'industrie européenne du recyclage. FEDERREC, la Fédération Professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire, salue cette prise de conscience et ces annonces et appelle à leur mise en œuvre rapide et à l'adoption de mesures additionnelles, indispensables à la sauvegarde de l'industrie européenne et au développement de la circularité des plastiques en Europe.

Depuis 2023, plus de 1 million de tonnes de capacité de recyclage ont disparu en Europe. En 2025, la filière de recyclage du plastique a connu un contexte économique très défavorable, avec un **effondrement des prix continu sur l'ensemble des résines sans perspective de regain**, qui s'est accentué sur le deuxième semestre. Cette baisse brutale des prix étant combinée à une demande **inexistante sur l'ensemble de l'année**, les fermetures d'usines françaises se sont fortement accélérées en 2025, parmi les PME comme des multinationales. Face à cette crise sans précédent, la Commission européenne a publié le 23 décembre dernier une communication annonçant une série de mesures structurelles, à déployer dans les mois à venir.

FEDERREC salue cette prise de conscience et les mesures structurelles prévues, en particulier :

- Le projet de règles de comptage des contenus recyclés dans les bouteilles plastiques pour boisson. Pour la première fois, la Commission propose une préférence européenne, en réservant jusqu'en 2027 les contenus recyclés aux matières plastiques recyclées dans l'Union européenne ;
- La procédure européenne harmonisée de sortie de statut de déchet pour les plastiques ;
- La création de codes douaniers différenciés entre matière plastique vierge et recyclé et la mise en place d'une surveillance des importations.

FEDERREC appelle à l'adoption et la mise en œuvre rapide des mesures annoncées et alerte sur la nécessité de renforcer rapidement ce plan d'action

La Fédération demande :

- Des mesures fortes pour **développer rapidement et durablement la demande en matières plastiques recyclées localement**, en France et en Europe.

- À court terme, les obligations de contenu recyclé existantes doivent, dans la durée, être fléchées sur les matières recyclées *made in Europe*.
- À moyen terme, les obligations de contenus recyclés doivent être généralisées, notamment via le futur Circular Economy Act et le règlement Eco-Conception.
- **Le rétablissement d'une concurrence internationale équitable**, pour l'industrie européenne du recyclage et l'ensemble de sa chaîne de valeur industrielle (importations de matières recyclées mais aussi de matières vierges et de produits affichant un contenu recyclé). Les leviers existants, mesures anti-dumping, mesures de sauvegarde et clauses miroirs, doivent être actionnés.

Ces actions sont indispensables pour pérenniser la filière européenne du recyclage des plastiques et ses infrastructures, faire de la circularité une opportunité industrielle et d'emplois et crédibiliser les objectifs environnementaux européens et nationaux.

L'action pro-active de la France en soutien à la filière des plastiques circulaires, au niveau national (primes REP à l'incorporation de contenu recyclé) comme au niveau européen, est saluée par FEDERREC.

Alors que la Commission s'apprête à relancer la *Circular Plastics Alliance (CPA)*, plateforme de concertation et d'engagement volontaire des chaînes de valeur industrielles du plastique (recycleurs, donneurs d'ordre, plasturgistes, producteurs de matières vierges, etc.) au premier bilan très mitigé, FEDERREC appelle à la mobilisation et à la responsabilité de chacun.

À propos de **FEDERREC**

FEDERREC est la Fédération Professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1er du Code du Travail. Créeée en 1945, FEDERREC représente 1200 entreprises et 35 000 salariés des multinationales aux PME en passant par les ETI, structurée en 12 filières, répartie sur l'ensemble du territoire français au travers de 8 syndicats régionaux. Ces entreprises dont l'activité consiste au réemploi, la réutilisation, la réparation, la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels ou ménagers ou encore le négoce/courtage de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR), représentent 11,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 650 millions d'euros d'investissements annuels.

Contact presse FEDERREC : Agence Profile

Jennifer LOISON / Anna LESBROS - 01 56 26 72 00 - federrec@agence-profile.com